



l'oxygène
à la source

N°016-22

COMPOSITION DU COMITE – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Extrait
des délibérations
du Comité Syndical
Séance du 24 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 14 janvier 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Sylvain SITHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Philippe CHAPPET, Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme, MM. Roger DALLEVET, Yves GUILLOTTE, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme, MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY,
Martine VIBERT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme, MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANCOIS, Pierre GEAY,
Adrien GUILMAIN, Frédérique LARDET, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN,
Magali MUGNIER, Eric PEUGNIEZ, Christophe PONCET, Sébastien BRIAND,
André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL,
François RAVOIRE, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Benjamin MARIAS
Julie MONTCOUQUIOL à Guy DEMOLIS

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur
Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur
Ressources Humaines et Vie au Travail, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux,
Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

COMPOSITION DU COMITE – INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Exposé du Président,

En application de ses nouveaux statuts, le SILA, syndicat mixte à la carte, est administré par un Comité constitué de délégués élus par les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) adhérents, qui sont à ce jour :

1. Communauté d'agglomération du Grand Annecy
2. Communauté de communes des Sources du lac d'Annecy
3. Communauté de communes des Vallées de Thônes
4. Communauté de communes du Pays de Cruseilles
5. Communauté de communes Fier et Usse
6. Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
7. Communauté de communes Usse et Rhône

Suite à leur adhésion au SILA, les conseils communautaires de la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et de la Communauté de communes Usse et Rhône, ont respectivement désigné leurs délégués au SILA les 13 décembre 2021 et 14 septembre 2021, comme suit :

Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie	Yohann TRANCHANT
	Roland LOMBARD
	Martine VIBERT
	François RAVOIRE
	Cédric VERNEY
	Serge FABBIAN
Communauté de communes Usse et Rhône	Emmanuel GEORGES
	Jean-Yves MÂCHARD
	Gérard LAMBERT
	Florence POZZO

Par conséquent, il est procédé à leur installation au Comité du SILA.

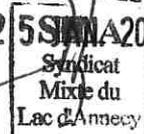
Copie extraite conforme
par délégation,

Pascale ABADIE
Directeur Général Adjoint
des Services

Acte reçu à la Préfecture

Le
Affiché le **25 JAN 2022**
25 JAN 2022

Exécutoire le **25 JAN 2022**
Le Président,
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.